

3A Consulting Immo

SASU au capital de 1000 €,

Siège social : 6, rue Mulochon, 78650 BEYNES

RCS Versailles immatriculation 883 848 533

Procès-Verbal en date du 24 AOUT 2023

AG EXTRAORDINAIRE D'AJOUT D'activité dans l'OBJET SOCIAL

Le 24 AOUT 2023,

L'associé unique de la société 3A Consulting Immo, SASU au capital de 1000 €, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au 6, rue Mulochon, 78650 Beynes siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent

Anne-Laure, Marie, Marcelle ALVES DO CARMO née Roquigny

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Anne-laure ALVES DO CARMO née Roquigny, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Extension de l'objet social

Modifications corrélatives des statuts

Certifié conforme à l'original.



- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social

.de l'Article 2 : Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

Conseil en gestion Immobilière, apporteur d'affaires, courtage en prêt immobiliers et autres Et plus généralement, l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce ; - La souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété ; - L'achat, la vente de parts sociales non négligeables lorsque l'actif social comprend un ou plusieurs immeubles ; - La gestion immobilière locative ; - La conclusion de tout contrat de jouissance d'immeuble à temps partagé. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. (ancien objet social)

L'activité de Courtier en opération de banque et services de paiements (COBSP) et Conseil en gestion Immobilière, apporteur d'affaires, courtage en prêt immobiliers et autres Et plus généralement, l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce ; - La souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation

—

DA

à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété ; - L'achat, la vente de parts sociales non négligeables lorsque l'actif social comprend un ou plusieurs immeubles ; - La gestion immobilière locative ; - La conclusion de tout contrat de jouissance d'immeuble à temps partagé. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de la location gérance . La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et en tous pays ... (Courtier en Opération de banques et services de paiements (COBSP) ,

L'adjonction des activités suivantes :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 2... - Objet

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et en tous pays... (Courtier en opération d'Assurances et de réassurances (COA), Conseiller en gestion de Patrimoine, activité de Bien Etre, thérapeute psychopraticien , Neurofeedback dynamique système NEUROPTIMAL, coaching de vie adultes enfants, sociétés, et multiples thérapies tels que HYPNOSE, SOPHROLOGIE, Naturopathe,, GESTALT, praticienne en Energies, aides holistiques, Magnetiseur, également groupe de parole et en neurosciences le tout pour Adultes enfants, Animaux, et possibilité de dans des centres spécialisées, sociétés, a domicile ,**« le reste de l'article reste inchangé »**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{eme} RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

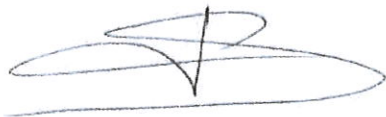
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2... originaux,

À ...BEYNES

Le .24 AOÛT 2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS



ALVIN De CARME A.M. Loue
Associé Unique.
Président.

AP